

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



**SOMMAIRE**

Paul Painlevé. — Le Buste d'Eugène Brioux. — Les Assurances-Vie et les aveugles de guerre. — Visite des aveugles de guerre tchécoslovaques.

**Informations**

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

Exonération de l'impôt en matière de construction. — Maison de Repos pour jeunes filles et enfants fatigués. — Le Ruban Sonore. — Pour Sainte-Maxime. — Légion d'Honneur. — Décorations. — "Le Livre de l'Aveugle". — Pour tenir l'Annuaire à jour. — T. S. F.

**Tribune Libre :** Lettre du camarade Masselier.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations volontaires. — Compte rendu de la réunion de la Section Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées le 20 Août 1933. — Procès-Verbal de la réunion du Comité d'Administration du Groupement de la Région du Nord, le 15 Octobre 1933. — Avis divers. — Liste des donateurs.

*Administration :*

Siege de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-3

82 D.  
606



PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil  
M. le colonel FABRY, ancien ministre.  
† M. le général BALFOURIER ;  
M. BRISAG, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien ministre ;  
Miss Grace HARPER ;  
Miss Winifred HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. Samuel MILBANK ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMBIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
† M. VALLERY-RADOT ;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

PAUL PAINLEVÉ

La France a fait, le samedi 4 novembre dernier, des obsèques nationales à Paul Painlevé, ancien Président du Conseil et ancien Ministre de la Guerre. C'était à ce titre que ce grand savant avait tenu à assister à notre banquet clôturant notre Assemblée générale de 1927, au cours duquel il nous avait adressé des paroles pleines d'humaine sensibilité.

L'U.A.G., qui n'oublie pas ceux qui lui ont témoigné quelque intérêt et quelque sympathie, était représentée à ces obsèques par une délégation qui a suivi le cortège, des Arts et Métiers au Panthéon où repose à présent le disparu.

Au moment où nous avons décidé d'édifier notre Maison des Aveugles de Guerre, Paul Painlevé avait reçu nos délégués et compris tout de suite le grand intérêt que présentait cette création. Il avait alors usé de son autorité pour qu'un terrain, dépendant du ministère de la Guerre alors placé sous sa direction, nous fût cédé et si, plus tard, nous n'avons pas donné suite à ce projet nous nous faisons un devoir de reconnaissance de rappeler ici la bienveillance que cet esprit averti nous avait témoignée.

Nous adressons à sa famille les très sincères condoléances de l'Union des Aveugles de Guerre.

H. A.

Le buste d'Eugène BRIEUX

Notre dernière Assemblée générale, sur la proposition d'une de nos sections, a décidé de faire exécuter le buste d'Eugène Brieux qui devra être placé dans notre Maison.

Notre Commission de Propagande, qui a étudié, d'accord avec le Bureau, les moyens de réalisation de ce projet, a pensé qu'il serait bon que tous les membres de l'U.A.G. y participassent d'une manière effective et à cet effet a demandé qu'une souscription soit ouverte dans les colonnes de notre Bulletin.

Mme Brieux, à laquelle nous avons fait part de ce vœu, a été



très sensible à la pensée des Aveugles de Guerre et s'est montrée très touchée d'apprendre que ce buste, qui rappelait notre grand disparu, serait réalisé grâce à la contribution de chacun de nous.

Nous invitons donc nos camarades à nous adresser leur souscription, si modeste soit-elle, pour que demeure dans notre Maison la figure de celui qui contribua fortement à la fondation de l'U.A.G. Sans doute son souvenir reste toujours en nous, mais aux voyants qui passeront et verront son image, s'étonnant peut-être de trouver à la place d'honneur le buste d'un grand homme de lettres dans une maison d'aveugles anciens combattants, nous pourrions répondre : « C'était un grand esprit, mais c'était surtout un grand cœur. »

H. A.

---

Nota. — Envoyez les souscriptions, dès à présent, aux bureaux de l'U.A.G., 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>).



Nous recevons de notre camarade Toutain, de Briouze (Orne), l'article suivant que nous publions très volontiers :

### Les Assurances-Vie et les Aveugles de Guerre

« Je m'excuse de revenir sur cette question déjà traitée dans ce Bulletin dans une documentation sur les assurances-vie qui m'a valu de recevoir 113 lettres de camarades me demandant des renseignements complémentaires ou faisant la critique de ce genre d'opération.

« Si je me suis fait un devoir de répondre personnellement à tous ceux que la question semblait intéresser, je m'efforcerai aujourd'hui de répondre en bloc aux critiques formulées et qui sont les suivantes :

« Les assurances-vie coûtent trop cher.

« Les Compagnies prélèvent des surtaxes trop importantes pour les infirmités dont nous sommes atteints.

« Les Compagnies font des réserves désobligeantes à l'égard des aveugles.

« L'assurance-vie n'est pas un placement intéressant.

« Prenant ces critiques les unes après les autres, je répondrai :

« Les assurances-vie sont trop chères ! Non. Les Compagnies auxquelles j'ai adressé les Aveugles de guerre appliquent à ces der-

niers les mêmes tarifs qu'aux assurés voyants. Malheureusement, il arrive ceci : par suite de la marche du temps, les Aveugles de guerre suivent le mouvement et commencent à prendre de l'âge. Les jeunes classes, qui au moment de la mobilisation avaient vingt ans, en comptent bientôt le double et à ce moment l'assurance-vie devient plus coûteuse pour cette seule raison. Les chances de mortalité sont beaucoup plus grandes à quarante ou cinquante ans qu'elles ne le sont à vingt.

« Les Compagnies appliquent des surprimes pour la cécité. Cette surprime est naturelle, car la cécité est une infirmité importante qui peut entraîner la mort, soit directement en provoquant l'ennui ou la neurasthénie qui engendre toutes les maladies. De plus, l'aveugle n'est-il pas constamment en danger de se tuer ou de se faire tuer dans un accident ! Lorsqu'il s'agit de voyants atteints de maladies décelées par le médecin chargé de l'examen, ces surprimes sont également appliquées et varient suivant l'importance de la maladie.

« Les Compagnies emploient des contrats contenant des déchéances ou des conditions pouvant mettre en doute les règlements intégraux des sommes souscrites. Les Compagnies auxquelles j'ai adressé les aveugles ont des contrats ne contenant aucun article de déchéance. Ils contiennent la clause du suicide : pendant les deux premières années les bénéficiaires des dits contrats rentreront dans le montant des deux primes payées à l'avance et la troisième prime ouvre droit au paiement complet de la somme souscrite. Il va de soi que l'on ne s'assure pas sur la vie avec l'envie de se suicider, mais que par la suite les ennuis, les maladies ou les chagrins peuvent amener au suicide. Du reste, les contrats sont mis à la disposition des intéressés qui ont le loisir de les étudier avant d'y apposer leur signature.

« Les assurances-vie ne sont pas un placement ? Si l'assuré ne dépasse pas l'âge de quarante ans, l'assurance-vie est un placement fructueux. Si de plus les assurés savent s'adresser à certaines grandes Compagnies dites mutuelles, l'assurance-vie devient un placement intéressant pour tous les âges, si l'on songe que des ristournes de bénéfices sont faites à partir de la cinquième prime et varient entre 10 % et 25 % des primes annuelles.

« Ce qui n'est pas contestable, c'est que l'assurance-vie sera toujours un acte de grande prévoyance et aussi d'économies forcées.

« Ceci dit, je souhaite ardemment de convaincre les plus incrédules.



« En insistant sur cette nécessité, j'ai la conviction de rendre service à la cause des Aveugles de Guerre et j'en trouve la preuve dans ce qui va suivre :

« Au mois de janvier dernier, à la suite de mon premier article, un camarade que je ne désignerai que sous l'initiale de B..., souscrivait une assurance-vie de 100.000 francs. A ce moment le camarade B... était bien portant, et rien ne pouvait laisser supposer que sept mois plus tard j'aurais la triste mission d'aller présenter mes condoléances et de faire verser à sa veuve la somme de 100.000 francs.

« Après avoir touché cette somme, Mme B... m'autorise à publier la lettre ci-dessous d'après laquelle vous pourrez méditer sur les bienfaits de l'assurance-vie :

« Monsieur Toutain,

« Je viens vous prévenir que j'ai touché ces jours-ci la prime d'assurance-vie que mon très regretté mari avait eu le cœur et la prévoyance de contracter à mon égard.

« Il serait à désirer que tous les camarades aveugles eussent la même prévoyance, allégeant ainsi aux leurs les durs soucis de l'existence.

« La Société d'assurances à laquelle vous avez adressé mon mari est une Société sérieuse, dont je n'ai qu'à me louer et qui, par suite de son caractère de mutuelle, offre de grands avantages.

« Je vous autorise à publier ces quelques lignes et vous prie, etc.

« Signé : Veuve B... »



### Visite des Aveugles de Guerre Tchécoslovaques

Au début du mois d'octobre dernier, le Président et le Secrétaire général de l'Association des Soldats Aveugles de la République Tchécoslovaque sont venus nous rendre visite dans nos bureaux de la rue Ballu.

Pendant le long entretien que nous avons eu avec eux, nous avons

échangé de nombreuses idées sur le sort matériel et moral des aveugles de guerre de nos pays respectifs.

Nos camarades tchèques ont été vivement intéressés par l'organisation et la marche de l'U. A. G. et nous nous félicitons d'entretenir de très amicales relations avec les aveugles de guerre de Tchécoslovaquie.





## NOTES ET INFORMATIONS

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

#### Exonération de l'impôt Foncier en matière de construction

En vertu de la loi du 13 juillet 1928 (article 17) :

« L'exemption temporaire de la contribution foncière et des taxes « spéciales perçues au profit des départements et des communes établie « par l'article 60 de la loi du 5 décembre 1922 et par l'article 31, « de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1926, est accordée, pour les constructions « d'habitations à bon marché exécutées en vertu de la présente loi, « qui seront terminées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935, pour une durée de « quinze ans, à compter de l'année qui suivra celle de leur achèvement. »

Aux termes de l'article 31 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1926 sur les loyers, les maisons dont la construction sera achevée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930 seront exemptées de la contribution foncière sur les propriétés bâties, ainsi que des taxes spéciales perçues au profit des départements et des communes, pendant une durée de quinze ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suivra celle de l'achèvement.

L'article 17 de la loi nouvelle applique cette exemption aux constructions d'habitations à bon marché, et en étend le bénéfice à toutes celles de ces constructions qui seront achevées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935 (au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 1930).

Les taxes spéciales dont sont exonérées les habitations à bon marché sont celles qui frappent la propriété. Ces taxes sont établies par les départements et les communes en exécution de la loi du 13 août 1926 (art. 1<sup>er</sup>) et du décret du 11 décembre 1926 (art. 6). Elles sont calculées sur les revenus nets servant de base à la contribution foncière. L'exemption ne joue pas pour les taxes qui constituent la rémunération des services rendus ou les taxes qui frappent les occupants. Parmi ces dernières, on peut citer les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, de balayages, d'écoulement à l'égout, etc.

L'obtention de l'exonération est subordonnée à l'accomplissement

des formalités suivantes : 1° demande d'exonération dans le délai de quatre mois de l'ouverture des travaux sur un registre spécial déposé dans les mairies ; 2° production du certificat de salubrité au service local des contributions directes, dans les quatre mois suivant l'achèvement de la maison (L. 1922, art. 60)

#### Maison de repos pour Jeunes filles et enfants fatigués

Mme Levy-Weis, membre de notre Comité d'Action, nous communique les renseignements suivants, sur la maison de repos et écoles de plein air du château de La Motte-les-Bains (Isère), qui intéresseront sans doute quelques-uns de nos camarades :

Le château de La Motte-les-Bains est situé à 30 kilomètres de Grenoble, dans une jolie région des Alpes, à 700 mètres d'altitude : nombreuses excursions possibles : Chartreuse, Lac de Laffrey, gorges sauvages du Drac, etc.

L'Association des Camps de Vacances, 12, avenue du Maine, Paris, reconnue d'utilité publique, y a ouvert : 1° Une école de plein air, dite école nouvelle, pour filles de 4 à 21 ans, et garçons de 4 à 10 ans ; 2° Une école de plein air, pour garçons, de 10 à 18 ans, complètement séparée de la précédente ; 3° Une Maison de repos pour jeunes filles et enfants fatigués.

Prix de pension : Ecole : 12 francs par jour ; Maison de repos : 15 francs par jour (chambres particulières). Suppléments à convenir, pour régimes spéciaux.

Chauffage central, douches chaudes, bains, surveillance médicale très suivie. Infirmière permanente.

Les écoles sont ouvertes à la fois à des enfants très sains, dont les parents craignent le surmenage scolaire, ou sont attirés par l'originalité du programme de l'école nouvelle, et à des enfants à ménager ou astreints à un régime.

Aucun contagieux n'est admis.



*Programme des écoles* : Préparation aux examens ; Notions pratiques sur la vie courante, l'enseignement commercial et ménager, les travaux manuels ; Pratiques quotidiennes d'éducation physique, des sports et des promenades selon l'avis du médecin ; Camping en été ; Pratiques religieuses au gré des familles ; Formation du moral ; Bonne éducation ; Discipline familiale.

*Notes diverses* :

1° Gare : La Motte-les-Bains, sur la ligne à voie étroite rattachée à la grande ligne à Saint-Georges-de-Commiers.

2° Poste à La Motte-Saint-Martin. Téléphone au château.

3° Trousseau.

4° *Pièces à fournir* : Liste des personnes avec lesquelles l'enfant peut correspondre. Certificat établissant que l'enfant n'est pas contagieux, et indiquant, s'il y a lieu, le régime à suivre.

5° Les familles reçoivent chaque mois un bulletin mensuel : notes de classe, appréciations, notes à payer, mensurations.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Association des Camps de Vacances, 12, avenue du Maine, Paris.

---

### Le Ruban sonore

Au cours de ces dernières années, nous avons pu remarquer que certains inventeurs orientaient leurs recherches vers la réalisation d'appareils qui permettraient aux aveugles de lire, par le son, des ouvrages en noir. Nous avons d'ailleurs chaque fois renseigné nos camarades sur la valeur de ces inventions qui furent expérimentées par plusieurs d'entre nous, mais qui ne purent être retenues pour diverses raisons d'ordre pratique.

L'Union, toujours à l'affût de tout ce qui peut adoucir ou faciliter l'existence des aveugles, ayant dernièrement appris la naissance d'un nouveau procédé sonore : « *Le Ruban Sonore* », se mit aussitôt en rapport avec son inventeur M. Nublat qui, très aimablement, nous donna une démonstration d'enregistrement et de reproduction sur l'un

de ses prototypes, l'appareil commercial n'étant, à cette époque, encore sorti des ateliers.

Satisfaits du rendement parfait de cet appareil, et convaincus de l'intérêt que pouvait avoir pour les aveugles cette nouvelle invention, nous avons demandé à M. Nublat, en qui nous avons trouvé un ami dévoué, de vouloir bien nous accorder une seconde démonstration à laquelle nous convierions nos camarades. Satisfaction nous ayant été donnée, nous invitons tous ceux que cette question intéresse, à la causerie-démonstration qui aura lieu le samedi 25 novembre à 16 heures, au siège du « *Ruban Sonore* », 53, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8°).

Dans un prochain Bulletin, nous indiquerons à nos camarades qui n'auront pu assister à cette démonstration les résultats de celle-ci et les avantages réels que nous procurera cette invention.

---

### A Sainte-Maxime

Nous faisons savoir à nos camarades que des places sont vacantes en ce moment à Sainte-Maxime.

A l'approche de l'hiver, pensons que cette côte privilégiée au climat idéal donne, à ceux qui craignent la mauvaise saison, le repos et la santé.

Le coquet « *Manestou* » attend nos camarades. Envoyez aux Bureaux de l'U.A.G. vos demandes pour un séjour à la Côte d'Azur.

---

### Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 29 octobre, publiant le décret du 19 octobre 1933, sont promus :

*Au grade d'Officier* :

ARZAGOT (Jean-Baptiste), ancien soldat au 74° Rég. d'Infant.  
BIGNON (Victor-Théodore), ancien soldat au 121° Bataillon de Chasseurs à pied.



BORLA (Joseph-Antoine), ancien soldat au 363<sup>e</sup> Rég. d'Infant.  
BOUCHET (Rémy-Pierre), ancien soldat au 1<sup>er</sup> Rég. d'Infant. coloniale.  
DEVIENNE (Jules-Octave-André), ancien soldat au 49<sup>e</sup> Rég. d'Infant.  
GAY (Lucien-Baptiste-Florimond), ancien soldat au 91<sup>e</sup> Rég. d'Inf.  
GRELAUD (Marcelin), ancien soldat au 144<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.  
LARDE (Hippolyte-Camille-Henri), ancien caporal au 176<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.  
MARGAULT (Marcel), ancien soldat au 149<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.  
MARTIN (Jean), ancien soldat au 98<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.  
RAMADOUR (Léonard dit Félix), ancien caporal au 308<sup>e</sup> Rég. d'Inf.  
TORRES (Gaspard), ancien soldat au 2<sup>e</sup> Rég. de Zouaves.

---

### Décorations

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que, par décret ministériel du 28 juillet 1933, notre camarade Georges Théret, de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), a été nommé au titre colombophile Chevalier du Mérite agricole.

---

### « Le Livre de l'Aveugle »

« Le Livre de l'Aveugle » nous informe qu'un de ses copistes, ingénieur distingué, offre du temps et met ses compétences à la disposition des Aveugles de Guerre : Lecture, travaux de transcription en Braille, etc., le tout bénévolement.

Les camarades que cette proposition intéresse sont priés de s'adresser au « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris (17<sup>e</sup>).

---

Mme Meyer, Secrétaire générale du « Livre de l'Aveugle », nous prie de faire savoir à nos camarades qu'elle est très touchée des nombreuses félicitations reçues à l'occasion de sa nomination de Chevalier de la Légion d'honneur, et les en remercie.

### Pour tenir l'Annuaire à jour

#### Changements d'adresse :

CATILLON (Samuel), rue Terrien, Pont-Scorff (Morbihan).  
GALBOURDIN (Constant), Remilly (Moselle).  
VAUDELIN (Claudius), Châtel-de-Neuvre (Allier).  
CORDON (Edouard), 90, route de Dreux, Ezy (Eure).  
HARTIER (Paul), 8, rue de la Victoire, Montigny-les-Metz (Moselle).  
LALIGUE (Antoine), Coutansouze par Bellenaves (Allier).  
NICOLAS (Alexandre), 3, rue Lavoisier, Berck-Plage (P.-de-C.).  
HERDA (Jacques), 7, rue Griesberg, Zinswiller (Bas-Rhin).  
SERRE (Léon), rue Chaigneau, Lorient (Morbihan).  
BRIAND (Pierre), Kergalaon-en-Plougonver (Côtes-du-Nord).  
CLAUDION (Paul), 13, rue des Sources, Chelles (Seine-et-Marne).  
DEBATISSE, 89, rue Borde-de-Rouet, Marseille (Bouches-du-Rh.).  
MAUNY (Albert), à Gérard par Montreuil-sous-Pérouse (Ille-et-Vil.).  
TOUDOURI, 2 bis, rue Alexandre-Dumas, Le Parc, Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).  
BARLET (Raymond), chez M. Cazenave, route de Paulhac, Brioude (Haute-Loire).  
LE GARLANTEZEC (Edouard), avenue de Champagne, Le Thillot (Vosges).  
CONAN (Albert), 46, avenue Charles-Floquet, Paris (7<sup>e</sup>).  
WENDLING (Valentin), 2, place Zurich, Strasbourg (Bas-Rhin).  
RUFFLE (Ernest), rue de Haguenau, Ostwald (Bas-Rhin).  
HERBET (Fernand), 31, rue de la Mouillère, Orléans (Loiret).  
LEGRIS (Amédée), impasse Remerand, Grande-Rue, Auchel (Pas-de-Calais).  
LEFÈVRE (Eugène), Les Batignolles, Alvignac (Lot).  
WATTIER (Edouard), rue Quo-Vadis, Le Perreux (Seine).  
MEYRE (Etienne), 142, boulevard de la République, Casablanca (Maroc).  
OGÉ (Eugène), 35, rue Clemenceau, Casablanca (Maroc).  
CARPENTIER (Emile), 26, r. Henri-Deloison, Franconville (S.-et-O.).  
RICHARD (René), 71, rue de la Cigogne, Orléans (Loiret).  
SEMIN (Georges), 25, rue Decrombecque, Lens (Pas-de-Calais).  
HEROUARD (Maurice), 25, rue Dicquemare, Le Havre (Seine-Inf.).  
GUÉRIN (Gaston), 62, rue d'Entraigues, Tours (Indre-et-Loire).



CHAGNIAUD (Georges), Randan (Puy-de-Dôme).  
DAHOUT (Octave), 2, place d'Armes, Mézières (Ardennes).  
LAUTÉ (Robert), 29, r. Prosper-Tillet, Enghien-les-Bains (S.-et-O.).  
PETITDIDIER, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).  
CHATONNIER (Numa), route de Fontaine, Clères (Seine-Inf.).  
BRECHON, 75, rue des Morillons, Paris (15°).  
CRESENT, 43, rue Jeanne-d'Arc, Eu (Seine-Inf.).  
POEZEVARA, 3 bis, rue des Chartreux, Vernon (Eure).  
VAXELAIRE, 26, rue Pasteur, Sanvic (Seine-Inférieure).  
PELLIER (Albert), Villa Mon Repos, 41 bis, rue des Fougères,  
Taverny (Seine-et-Oise).  
DRION (Georges), 8, rue Guynemer, Reims (Marne).  
BRULEY (Gabriel), 140, boulevard de la Madeleine, Nice (A.-M.).  
HEUZÉ (Henri), 26, boulevard Magenta, Paris.  
BONNARDIN (Benoit), 93, rue Gambetta, Saint-Jean-de-la-Ruelle  
(Loiret).  
CAUDRON, 113, avenue de Villiers, Paris.  
BOUTON (Pierre), 67, rue de Belfort, Lyon (Rhône).  
SAYNMIARD (Emile), Camburat par Figeac (Lot).  
LÉGER (Antony), 15, rue Jules-Verne, Paris.  
LALLEMAND (Joseph), Thénissey (Côte-d'Or).  
BREBION (Fernand), 9, rue de Valmy, Calais (Pas-de-Calais).  
ANGEL (François), Bormay (Doubs).  
BEAUQUESNE (Henri), 74, boul. Sainte-Anne, Lisieux (Calvados).  
CHIMBERT (Benoît), 20, rue Clotilde, Marseille (Bouches-du-Rh.).  
FAUTSCH, 186, boul. Gallieni, Fontenay-sous-Bois (Seine).  
HONORÉ (Charles), 50, rue du Rietz, Arras (Pas-de-Calais).  
LANSQUENET, 55, avenue du Maréchal-Gallieni, Cannes (Alp.-M.).  
RENARD (Emile), r. du Bois, Bois du Coudray par Louvres (S.-et-O.).  
ROUSSIGNÉ, 79, route de Revel, Toulouse (Haute-Gar.).  
VIDIL (Victor), 20, faub. Jean-Mathon, Aubenas (Ardèche).  
*A ajouter :*  
BOENINGEN (Charles), 238, rue des Bons-Amis, Orly (Seine).  
MALINGE (Jules), Saint-Herblon (Loire-Inférieure).  
BERLEMONT (Félix), 16, rue des Baudeliers, Onnaing (Nord), vic-  
time civile.  
*A rayer :*  
Bony, Papa, Rolland, Daniel, Breval, Gérard, Bonnecuelle, Car-  
tereau, Bertrand (Léon), Verdure, Robert (Julien).

### T. S. F.

Le camarade Léger (Antony), informe les camarades en relations avec lui concernant la T.S.F., qu'il demeure maintenant à Paris, 15, rue Jules-Verne (métro Belleville), et sera très heureux de les recevoir lors de leur passage à Paris.

---

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que la maison Mustel, 16, av. de Wagram, Paris, accorde aux membres de l'U.A.G. des réductions très intéressantes sur les nouveaux appareils américains.

Demander catalogue et renseignements à l'U.A.G.





## TRIBUNE LIBRE

Notre camarade Masselier nous demande d'insérer la note suivante :

### Solidarité Typhlophile

Le 8 octobre, au poste de Radio-Lille, M. Albert Masselier, aveugle de guerre et délégué français de l'U.A.B.O. (Association Universelle des Organisations d'Aveugles) a fait une causerie sur « Une arme merveilleuse contre la cécité ». Cette arme est l'espéranto, qui est un puissant auxiliaire de l'œuvre éminemment française et humaine entreprise par les Valentin Haüy, Louis Braille, Maurice de la Sizeranne, etc. Le poste de Radio-Lille a reçu, à l'occasion de cette causerie, de nombreuses félicitations venant non seulement de France, mais aussi de Belgique et d'Angleterre.

Le 10 octobre, en l'Hôtel de Ville de Dunkerque, sous la présidence effective de M. Valentin, maire, M. Masselier a développé le même sujet en une conférence agrémentée de petits poèmes et chansons de circonstances. Au nom d'une foule nombreuse, enthousiaste et choisie, MM. Valentin, M<sup>e</sup> Degant, avocat, et M. Laloux, président du Syndicat d'Initiatives et représentant de la Chambre de Commerce, ont chaudement félicité et encouragé le conférencier.

Le 11 octobre, à Radio-Varsovie, le capitaine Jan Silhan, Aveugle de guerre, membre du Comité de l'U.A.B.O. et du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre Polonais, a fait, en esperanto, une très remarquable conférence sur « La typhophilie en Pologne ». Ce fut pour notre ami une belle occasion pour souligner les immenses services rendus à nos camarades d'infirmité, en Pologne et maints autres pays, par la langue auxiliaire de l'oculiste polonais M. Zamnhof, mise à la portée de nos doigts par notre regretté compatriote, le professeur Théophile Cart.

Le 13 octobre, à Radio-Stockholm, notre vénérable ami Alril Lundberg, a prononcé une courte allocution en espéranto. Nous en avons pu relever les passages que voici :

« Frères d'infirmité. En quelque endroit du monde que vous atteint ma voix, salut.

« Ce salut est celui de vos frères suédois, unis dans leur Fédération Nationale, dont je suis le président...

« ... Nous allons inaugurer par un concert d'artistes aveugles notre « Journée Nationale des Aveugles »... C'est là une institution qu'il conviendrait sans doute d'imiter en votre pays...

« ... Au cours de sa dernière Assemblée, notre Fédération a décidé de vous inviter au XIII<sup>e</sup> Congrès International des Aveugles Espérantistes... Je serai particulièrement heureux de vous avoir, du 4 au 11 août 1934, pour hôtes de notre Institution Nationale des Aveugles, dont je suis le directeur... »





# Chronique de l'U. A. G.

## Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre, la somme de 8.366 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	1.800 francs
Allocations décès .....	4.000 —
Allocations caisse-maladie .....	2.566 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 8.366 fr. une somme de 72.800 francs. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 12 demandes dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

---

## ENTRE-NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Billard (Maurice), de Pont-de-Labeaume (Ardèche), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Elise, née le 15 septembre 1933.

Notre camarade et Mme Barday, d'Aigueperse (Rhône), nous font part de la naissance de leur fils, Claude, né le 2 octobre 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## Mariages

Notre camarade Rabel, de Juigné-des-Moutiers (Loire-Inf.), nous fait part du mariage de sa fille Marie, avec M. Louis Lambert, le 21 octobre 1933.

Notre camarade Papin, de Fontenay-sous-Bois (Seine), nous fait part du mariage de son fils Yves, avec Mlle Denise Charlot, célébré le 19 octobre 1933.

Notre camarade Talmard, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Solange Dumont, célébré le 17 octobre 1933.

Notre camarade Brébion (Fernand), de Calais (Pas-de-Calais), nous fait part de son mariage avec Mlle Berthe Fougère, célébré le 14 octobre 1933.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

---

## Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Speltz (Henri), 49, boulevard Lefebvre, Paris (15<sup>e</sup>), décédé le 4 octobre 1933, à l'âge de 61 ans.

Né le 25 août 1872 à Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle), notre camarade était chef de bataillon au 169<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Réformé à 200 %, art. 10 et 12 pour la vision et paraplégie, le commandant Speltz était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre. Il laisse une veuve.

---

De la femme de notre camarade Monsch, d'Épinay-sur-Seine, décédée le 25 octobre 1933, à l'âge de 37 ans.

De la fille de notre camarade Michalet, de Villeurbanne (Rhône), décédée le 9 octobre 1933, à l'âge de 18 mois.

Du beau-frère de notre camarade Fayolle, décédé le 3 août, à l'âge de 46 ans.

De la mère de notre camarade Julie (Albert), de Bois-de-Flers (Orne), décédée le 21 octobre, à l'âge de 81 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.



### Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui nous ont adressé leur cotisation volontaire :

Brebion, 10 fr. — Gréard (Henri), 58 fr. — Bourgeois, 10 fr. — Boyer, 20 francs.

### COMPTE - RENDU de la réunion de la Section inter-Départementale du Gers et des Hautes-Pyrénées tenue à Tarbes le 20 Août 1933

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Lagarde, membre du Conseil d'administration de l'U.A.G., à Paris.

Sont présents les camarades : Chalendar, président ; Ducos, vice-président ; Tauziet, secrétaire ; Lajouanne, Michou, Lacour, Dalliot, Arzagot, Reulet, Paris et Toussaint (Auguste).

Chalendar ouvre la séance. Il présente le camarade Lagarde et le remercie d'avoir bien voulu présider la séance. Il s'adresse ensuite aux camarades présents et leur rappelle que plus que jamais, en présence de l'incertitude où nous nous trouvons, ils doivent se resserrer autour de l'Union.

Lagarde prend la parole et dit sa satisfaction de se trouver parmi nous. Il donne des renseignements concernant la gestion de l'U.A.G., l'aide qu'elle apporte aux camarades en ce qui concerne les prêts pour maisons familiales, prêts d'honneur, caisse maladie ; puis, il parle des avantages qui sont accordés aux articles 12, blessés craniens, etc. Il passe ensuite à la Maison de Retraite et à la revision des pensions.

Tous ces renseignements ont beaucoup intéressé les camarades.

Quelques questions sont ensuite posées à Lagarde par des camarades aveugles, sans pension. Lagarde leur donne la marche à suivre.

Lecture est donnée de la situation financière de la section qui s'établit comme suit :

Au jour de l'Assemblée générale de mars dernier, l'avoir de la

Section s'élevait à 120 francs ; depuis, il a été encaissé :

20 cotisations de membres honoraires à 10 francs.....	200 francs
2 — — — — à 20 francs.....	40 —
4 — — — — à 5 francs.....	20 —

soit en tout une recette de..... 260 francs  
+ 120 —

380 francs

d'autre part, il a été dépensé pour frais..... 45 —

au 20 août, la situation de la Caisse se solde par un excédent de recettes de ..... 335 francs

La situation financière est approuvée.

La Section vote ensuite le vœu suivant, qui est adopté :

« La Section Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées, réunie en Assemblée le 20 août 1933, à Tarbes, émet le vœu que le Conseil d'administration de l'U.A.G. prenne toutes dispositions pour le maintien absolu des droits acquis par les Aveugles de Guerre, et demande que ces droits soient respectés dans leur intégralité. »

La Section émet également le vœu que le décret du 4 août ne vise pas les bénéficiaires de la loi du 2 janvier 1932.

La séance est ensuite levée à 11 h. 30.

Le Président :

CHALENDAR.

Le Secrétaire :

TAUZIET.



## Procès-verbal de la réunion du Comité d'Administration du Groupement de la Région du Nord, du 15 Octobre 1933

La Commission a tenu sa réunion, le dimanche 15 octobre, Café du Lion Noir, à Hazebrouck.

Sont présents : Planquette, Muret, Derunder, Webber, Boé, Delaplace. Excusé : Bridoux.

Les camarades Boo et Béquart, d'Hazebrouck, assistent à la réunion.

Le Président Planquette ouvre la séance à dix heures. Lecture du compte rendu de l'Assemblée régionale du 12 mars, à Lille ; le Secrétaire donne quelques explications sur la suite donnée aux vœux transmis par la Régionale et le compte rendu est adopté.

Lecture de la lettre de remerciements du maire de Lille à la suite de la quête faite à l'Assemblée au profit de la Caisse d'entr'aide pour les chômeurs de Lille.

La Commission prend connaissance d'une lettre d'Amblard fournissant tous renseignements sur la Maison de l'Aveugle. La Commission exprime sa satisfaction de voir enfin se réaliser un vœu en instance depuis si longtemps et souhaite voir abrégé la période d'attente nécessaire à l'étude des plans et à leur réalisation.

La Commission enregistre avec plaisir les résultats financiers de La Dette et laisse toute latitude au Bureau pour l'utilisation des fonds recueillis.

Ne connaissant pas encore exactement à ce jour les projets de redressement financier qui peuvent nous atteindre dans nos pensions, mais craignant un prélèvement sur ces dernières qui risquerait de diminuer sensiblement les ressources déjà limitées du budget de l'Aveugle, la Commission demande au Conseil, et plus particulièrement au Bureau, de veiller attentivement et de défendre, par tous les moyens, les droits particuliers des Aveugles de Guerre.

Le reste de la séance est consacré à un échange de vues sur les questions qui pourront être soulevées lors de l'Assemblée Régionale annuelle qui a été fixée au dimanche 18 mars.

Comme les années précédentes, deux avis paraîtront sur le Bulletin, de manière à prévenir les camarades suffisamment à temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

## Avis divers

Notre camarade Groussier (Epicerie des Aveugles), 17, rue Galvani, Paris, offre à ses camarades membres de l'U.A.G., à des prix exceptionnels du champagne première zone, au prix de : 10 fr. 50 la bouteille ; de 6 à 12 bouteilles : 10 fr. 20 ; par casiers de 12 et caisses de 25 bouteilles : 9 fr. 90.

Sur ces prix, il est heureux d'accorder aux membres de l'U.A.G., une réduction de 10 %.

Pour la province, port et congé en sus.

Notre camarade se tient également à la disposition de tous les membres de notre Association pour les livraisons d'épicerie qui les intéresseraient. Il les favoriserait d'une réduction de 10 % sur les prix du catalogue.

Adresser les commandes à M. Groussier, 17, rue Galvani, Paris (17°).

---

Notre camarade R. Hennebicq nous rappelle que, malgré la baisse sensible survenue sur les prix des lampes Philips, il consent toujours, aux membres de l'U.A.G., une remise de 40 %.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (Pigalle 67-28).

---

A vendre : petite maison, très bonne construction, comprenant 2 pièces de 4 mètres sur 4 mètres, eau, gaz, électricité, tout-à-l'égout, avec terrain de 419 mètres sur 29 mètres de profondeur, 12 m. 60 de façade, à 18 minutes de Paris (86 trains par jour, Gare du Nord), à 3 minutes de la gare. Prix à débattre : 50.000 francs.

S'adresser au camarade Brinon, 18, avenue du Colonel-Moll, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

---

Vins de table des Etablissements Coste-Folcher :

Vin rouge, Coteau 9° : 2 fr. 30 le litre.

Vin rouge, Coteau Supérieur 10° : 2 fr. 55 le litre.

Vin rouge, Saint-Georges 11° : 3 fr. 40 le litre.



Vin blanc moelleux 9° : 2 fr. 80 le litre.

Vin blanc supérieur 10° : 3 fr. 10 le litre.

Ces prix sont établis au litre, rendu franco de port, de régie et de logement sur gare destinataire, pour achat à la barrique de 220 litres environ. Majoration de 0 fr. 05 au litre pour achat en demi-barrique.

S'adresser au camarade A. Lacotas, 21, rue de l'Argenterie, Montpellier (Hérault).

---

L'Union Commerciale des Blessés Aveugles, 15, avenue Beaucour, Paris (8°), Carnot 44-91, composée d'un groupe de camarades, nous informe qu'elle fournit aux Aveugles de Guerre, avec une bonification importante sur les prix courants du commerce, tous produits de nettoyage et d'alimentation, vin, pommes de terre, etc., de toute première qualité. Livraison sans frais dans Paris. Catalogue envoyé sur demande.

Les camarades qui voudraient s'intéresser au placement des marchandises trouveraient là une rémunération intéressante de leur activité.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à l'Union Commerciale des Blessés Aveugles, 15, avenue Beaucour, Paris (Carnot 44-91).

---

Notre camarade Caudron, 113, avenue de Villiers, Paris, recommande tout particulièrement à ses camarades Aveugles de Guerre, pour l'exécution de travaux qu'ils voudraient bien lui confier : *M. Louis Merla, entrepreneur de maçonnerie, 12, rue Merteins, Bois-Colombes (Seine),* qui leur consentirait des conditions intéressantes.

---

Notre camarade Larue (Louis), de La Rochepot, par Nolay (Côte-d'Or), fournirait :

1° Aux camarades désireux de connaître les véritables bons vins de Bourgogne : des vins fins Pinot blanc Meursault, à 13 francs la bouteille, et des vins fins Pinot rouge Chassagne-Montrachet, à 10 francs la bouteille, le tout livrable en caisses de 25 bouteilles, rendu franco de port et d'emballage. Expédition directe de la propriété, médaille d'or Exposition Paris 1932.

2° De superbes plants de vigne, greffés racinés, en vin ordinaire Pinots fins rouge ou blanc, treilles raisins de table toutes variétés, sélection garantie. Prix sur demande.

S'adresser au camarade Louis Larue, à La Rochepot, par Nolay (Côte-d'Or).

---

Personne cultivée, habitant région Normandie, prendrait en pension un Aveugle de Guerre. Bons soins, vie de famille.

S'adresser à Mlle P. Mercier, 94, rue Grande, Gaillon (Eure).

---

La femme de notre camarade A. Lebarbier, 4, Grande-Rue, à Nonancourt (Eure), blanchisseuse-repasseuse, offre de blanchir, à des conditions plus intéressantes que dans les villes. Elle repasserait ou laverait seulement au gré des clients. On pourrait envoyer ou apporter le linge par automobile.

S'adresser à Mme A. Lebarbier, 4, Grande-Rue, à Nonancourt (Eure).

---

Montre pour aveugles. Baisse des prix.

Tarif actuel :

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig. : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnettes, spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371, R. C. Pontoise 15.409.

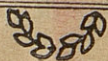


## Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Commune de Bourgogne (Marne), 50 fr. — Mme Veuve Paul Berger, Châtillon-sous-Bagneux, 10 fr. — Anonyme, 100 fr. — Subvention Département du Loiret, 500 fr. — Commune de Sugny (Ardennes), 25 fr.

### Liste des Donateurs

Une Bourguignonne, 25 fr. — M. Chaudy, Saint-Aubin-les-Elbeuf (Seine-Inférieure), 20 fr. — M. le marquis de Solages, Carmaux (Tarn), 100 fr. — Mme Guenser, à Metz, 20 fr. — Subvention de la Ville de Paris, 900 fr. — Mme Portier, Angers, 5 fr. — Divers : 620 fr. 45.



## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.  
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOUE-  
DETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAF-  
FARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, PETITJEAN, ROBERT  
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;  
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Marcel BLOCH ;  
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;  
M. CHEPPER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme Francis DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle d'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEIS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL.



